

MÉDECINS ET MAÏEUTICIENS A DIPLÔME EXTRA COMMUNAUTAIRE
Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier – Article 9

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

DOSSIER D'INSCRIPTION
SESSION 2024/2025

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIONS, DE SCOLARITÉ ET DE FORMATION



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : LE 29 JUILLET 2024

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 11 OCTOBRE 2024

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Dossier téléchargeable sur le site internet : www.ifsi-ihfb92.fr

RENTREE : LUNDI 02 DECEMBRE 2024

Durée de la formation 23 semaines

ŒUVRE DU PERPETUEL SECOURS (OPS)
IFSI Franco-Britannique – Groupe SOS Santé
CNIT 3 – 2, place de la Défense - 92800 Puteaux

Tél : 01 41 45 66 00
Siret : 777 343 427 00061
Site : www.ifsi-ihfb92.fr

INFIRMIER UN METIER D'AVENIR



**Une profession dynamique et responsable
Des compétences techniques et relationnelles**

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est implanté au CNIT, sur le site prestigieux de la Défense à Puteaux, ville de l'ouest parisien située dans le département des Hauts de Seine (92).

Il est donc limitrophe de Paris (75), proche des Yvelines (78), du Val d'Oise (95) et de la Seine-Saint-Denis (93).

L'accès est facile par les transports en commun, métro (station La Défense Grande Arche, ligne 1 et R.E.R A), bus (17 lignes desservent la Défense), SNCF (gare de la Défense) et en voiture (A13 – A14 - A 86).

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est sous l'égide de "l'Œuvre du Perpétuel Secours" (Association loi 1901) et du Groupe SOS Santé.

Dispositions Générales

Dans le département 92, la formation des médecins à diplôme extra communautaire est organisée au sein de l'IFSI Franco-Britannique/Œuvre du Perpétuel Secours, à raison de 15 places par session de formation.

Conditions d'inscription

1) Réglementation

En référence à l'article 9 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier,

Sont autorisés à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'Infirmier défini à l'article 35, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les personnes remplissant les conditions suivantes :

1. Être titulaire d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger
2. Être titulaire du diplôme de formation approfondie en sciences médicales
3. Avoir validé les unités d'enseignements UE 3.1 S1 et UE 3.1 S2 intitulées : « raisonnement et démarche clinique infirmière », dans les conditions prévues par le référentiel de formation.
4. Avoir réalisé deux stages cliniques à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 15 semaines permettant la validation des compétences 1.2.4 et 9 telles qu'elles sont définies à l'annexe II de l'arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II de l'arrêté.
5. Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages (soit 50 000 signes environ), centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du conseil pédagogique.

La formation dure 23 semaines réparties en 8 semaines théoriques et 15 semaines de stages cliniques.

2) Les critères d'admission

- ✓ Être de préférence domicilié en Ile de France ou travailler dans un établissement situé en Ile de France. Les dossiers des candidats domiciliés dans les Hauts de Seine sont prioritaires. Les autres candidats seront admis si des places restent disponibles.
- ✓ Être titulaire d'un Diplôme de Docteur en Médecine d'un pays hors communauté européenne ou titulaire du diplôme de formation approfondie en sciences médicales
- ✓ Avoir été reçu en entretien avec des cadres de santé formateurs de l'IFSI. Celui-ci a pour but d'apprécier votre maîtrise de la langue française ainsi que vos aptitudes et motivations à suivre la formation. Les entretiens auront lieu **entre le 14 octobre et le 25 octobre 2024.**

Les Résultats des Entretiens

Les candidats sont personnellement informés par mail et par courrier à partir **du 4 novembre 2024.** Une liste principale et une liste complémentaire seront affichées à l'IFSI **le 4 novembre 2024 à 14h00.**

Le candidat doit confirmer par mail ou courrier postal son entrée au plus tard **le 12 novembre 2024** (cachet de la poste faisant foi).

Au-delà de cette date, il est présumé avoir renoncé à son entrée dans l'IFSI et sa place sera proposée à un autre candidat.

Les candidats qui ont accepté leur affectation, signent un contrat de formation ou font signer une convention de formation par un organisme financeur ou par un employeur.

1) Le report de scolarité

Le résultat de l'entretien n'est valable que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé. Une dérogation est accordée de droit en cas de congé de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle, de rejet d'une demande de congé de formation etc...

Le report est uniquement valable pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel le candidat a été précédemment admis, et ce pour une année (de novembre à mai).

2) Les conditions médicales

Pour être admis définitivement :

Le candidat ne doit pas être atteint d'une affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec la profession d'infirmier et être à jour des vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, hépatite B.

Il est impératif que la vaccination contre l'hépatite soit débutée le plus tôt possible si vous candidater, afin que les contrôles sérologiques soient positifs avant le départ en premier stage soit début janvier 2025.

Au plus tard à la rentrée :

- Produire un certificat médical d'aptitude fait par médecin agréé : le document à remplir vous sera remis avec le dossier d'admission en formation.

La Formation

1) Le coût de la formation

Le coût de la formation est **de 3500 €** (AFGSU comprise) pour l'année 2024-2025.

Les étudiants doivent également prévoir d'acheter deux tenues de stage fournies par un prestataire partenaire de l'IFSI, soit environ **50 € à 60 €** ainsi que des chaussures lavables à semelles silencieuses.

2) La durée de la formation

Dans l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Franco-Britannique, le dispositif pédagogique est organisé sur vingt-trois semaines soit : huit semaines de théorie et quinze semaines de stage, de début décembre à mi-mai.

3) Le contenu de la formation

- Enseignement de la législation relative au système de santé français
- Etude des textes réglementant la profession d'Infirmier/ère
- Enseignement du raisonnement et de la démarche clinique infirmière
- Rappels en pharmacologie
- Initiation aux actions d'éducation thérapeutique
- Formation à la pratique des soins infirmiers, des calculs de doses et de débits,
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences : AFGSU niveau 2
- Formation à l'organisation du travail et à l'utilisation des outils de soins infirmiers (planification, transmissions ciblées, dossiers de soins informatisés)
- Formation à la pratique de la transfusion sanguine
- Accompagnement à la réalisation du travail écrit personnel d'intérêt professionnel Infirmier
- Encadrement formatif et accompagnement à la pratique professionnelle réflexive au cours des 10 semaines de stage clinique
- Suivis pédagogiques collectif et individuel
- Analyse de la pratique professionnelle

4) Coordonnateurs de la formation

IFSI Franco-Britannique à Puteaux :

Danielle BENALI, Directrice, Responsable du département de la Formation Continue.

Nadine KUCA, formateur référent de la formation

5) Lieu de l'action de Formation

IFSI Franco-Britannique

CNIT 3, 2 Place de la Défense

92800 PUTEAUX

L'accueil se trouve au 4^{ème} étage (escalier en face des ascenseurs).



Photo d'identité
officielle et récente
(à coller ou à
agrafer)



DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNÉE DE FORMATION 2024 -2025

MÉDECINS ET MAÏEUTICIENS À DIPLÔME EXTRA-COMMUNAUTAIRE

(ECRIRE EN MAJUSCULE)

J'accepte, en cas de réussite à l'entretien, que mon nom soit publié sur le site internet de l'IFSI Franco-Britannique
 Oui / Non

La formation est réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier (Titre Ier, article 9)

1- IDENTITE

NOM de Naissance : _____ Prénom : _____

NOM Marital : _____ Né/e le : _____

Lieu de Naissance (Ville et Pays) : _____ Nationalité : _____

Sexe : F H

N° Sécurité Sociale : ____/____/____/____/____/____/____

2- COORDONNEES

ADRESSE : _____
(Si nécessaire, précisez le nom de la personne qui vous héberge)

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____

E-Mail : _____

Quel sera votre moyen de transport durant la formation ?

Le temps de trajet estimé jusqu'à l'IFSI :

FICHE A RETOURNER

3- SITUATION DE FAMILLE

Etes-vous ? (rayer les mentions inutiles)

Célibataire Marié(e) Pacsé Vie maritale Divorcé(e) Veuf (ve)

Avez-vous des enfants ? : _____ Si oui, combien ? : _____

Quel(s) âge(s) a-t-il ou ont-ils ? :

4- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Avez-vous une expérience professionnelle :

- Faisant fonction d'infirmier/ère
- Faisant fonction d'aide-soignant/e
- Autre :

Avez-vous un contrat de travail : CDI ou CDD (*rayer la mention inutile*)

Nom de l'établissement : _____

ADRESSE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

NOM du Responsable : _____ Coordonnées : _____

5- AUTORISATION D'EXERCICE

Exercice infirmier Exercice aide-soignant Autre

Si vous avez une autorisation d'exercer en tant qu'un aide-soignant ou infirmier, merci de nous fournir une photocopie.

Lieu d'exercice (établissement et département) : _____

Durée du contrat ou de la mission : _____

Date de délivrance de l'autorisation : _____

Date d'expiration de l'autorisation : _____

Promesse de prise en charge financière de l'employeur : Oui Non

6- COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CENTRE DE FORMATION : (rayer les mentions inutiles)

-Pôle Emploi -Mission Locale / PAIO / CIO -Journée Portes Ouvertes -Forums des métiers

-Site internet -Etudiants -réseaux sociaux

Autre (s), précisez-le (s)quel (s) : _____

Préciser de quel forum il s'agit : _____

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit cette demande.

Je soussigné/e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à _____ Le, _____ 2024

Signature :

Vous devez adresser votre dossier comportant les pièces suivantes à :

Madame Estelle ASSEMIEN
Secrétaire d'accueil
IFSI IHFB de Puteaux
CNIT 3 – 2, Place de la Défense – 92800 PUTEAUX
Tél : 01 41 45 66 00 – Fax : 01 41 45 65 95

Ce dossier doit **impérativement** être retourné au centre de formation pour **le 11 octobre 2024**, cachet de la poste faisant foi

- 1 Lettre de motivation manuscrite
- 1 Curriculum vitae
- 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)
- **1 Photo d'identité officielle et récente format passeport** (à coller sur le dossier d'inscription)
- 1 Photocopie de la carte d'identité ou copie du titre de séjour en **cours de validité**
- 1 copie du diplôme de **Docteur en Médecine ou maïeuticien** original acquis à l'étranger – **(pas d'attestation de succès – pas de certificat de réussite)** accompagné de la traduction en français de votre diplôme par un traducteur assermenté auprès des autorités françaises compétentes (Tribunal d'Instance, Tribunal de Grande Instance...) **ou** si votre diplôme est écrit en Français : Faire apposer un tampon de votre Ambassade sur le diplôme
- Photocopie de la dernière autorisation d'exercice délivrée par l'ARS
- L'engagement financier avec un employeur ou une promesse de prise en charge pour la formation **(3500€)**
- Le certificat de travail délivré si employeur
- Le règlement de **35 €** correspondant aux frais de dossier, par chèque à l'ordre **de l'IFSI de l'IHFB** ou en espèce.
Pour le paiement en espèce, merci de vous rendre sur rendez-vous (01 41 45 66 00) au secrétariat de l'IFSI
CNIT 3- 2, place de La Défense – 92800 Puteaux – 4^{ème} étage en haut de l'escalier
Le Mandat CASH n'est pas accepté
- 1 Enveloppe (Format A4 23 x 32,5) à vos noms et adresse, timbrée au tarif en vigueur
- 2 Enveloppes (Format 16 x 22) à vos noms et adresse, timbrées au tarif en vigueur

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNÉ SERA REJETÉ

Les frais d'inscription sont non remboursables en cas de désistement du candidat ou de non réussite à l'entretien

Fait à Le,

Signature du candidat :

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Dossier contrôlé par :

Numéro du dossier :

Frais d'inscription : Espèces

Date de réception du dossier :

.....

Chèque

Banque :

Financement de la formation :

Etablissement employeur

Personnel

Autre, Nom de l'organisme financeur :

.....